

Rapport annuel du FEM de 2008 sur l'impact des projets



Vangels Thomatis/Stock.XCNG

Les aires protégées, y compris celles bénéficiant de l'appui du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), couvrent aujourd'hui

une proportion significative des terres émergées de notre planète, mais on sait peu de choses quant à leurs effets nets sur les niveaux de revenu ou taux de pauvreté au plan local. Le développement économique à l'échelon de communautés pourrait être limité par des restrictions concernant l'utilisation des sols ou les activités d'extraction de ressources naturelles, mais il pourrait aussi se trouver renforcé par un nouveau secteur d'activité touristique ou un surcroît d'effets environnementaux positifs.

Le travail de recherche empirique sur les incidences effectives des aires protégées a jusqu'ici été limité par le manque de données à une échelle appropriée sur l'évolution de la situation en matière de pauvreté, ainsi que par la sélection non aléatoire des emplacements des aires en question, qui complique la constitution d'un groupe comparatif valable.

En 2008, le Bureau de l'évaluation du FEM a poursuivi son travail dans ce domaine spécifique en entreprenant deux études quasi expérimentales sur l'impact des aires protégées en Thaïlande et au Costa Rica :

- **Évaluation des incidences socioéconomiques des aires protégées au plan local : Approche fondée sur des groupes comparatifs à l'échelon de dispositifs d'aires protégées.** Cette étude portait sur le dispositif d'aires protégées en place en Thaïlande, qui est sur le point de recevoir l'appui du FEM. L'évaluation des résultats au plan socioéconomique a fait appel à des données obtenues à partir de nouvelles techniques de cartographie de la pauvreté permettant d'estimer les niveaux de revenu et de pauvreté au plan des communautés. Pour déterminer les impacts, l'étude a évalué les différences entre les communautés ayant des terres protégées et d'autres communautés comparatives situées dans la même province ou région et présentant des caractéristiques analogues en termes de probabilité de protection et de potentiel de développement préalable à la protection.

- **Mesure des incidences sociales des aires protégées : Approche de l'évaluation d'impact.** Cette étude a mesuré les incidences des aires protégées établies au Costa Rica avant 1980 (qui ont reçu l'appui du FEM) sur les changements intervenus dans la situation socioéconomique entre 1973 et 2000. Elle a fait appel à des méthodes d'appariement pour identifier des éléments de comparaison valables concernant les communautés affectées par l'existence de ces aires, et répondre par ce biais à la question hypothétique suivante : « Que se serait-il passé si cette aire protégée n'avait pas été établie ? »

Ces études prenaient appui sur les travaux que le Bureau de l'évaluation avait entrepris en Afrique de l'Est et au Costa Rica et dont il avait rendu compte dans son *Rapport annuel du FEM de 2007 sur l'impact des projets*. Comme ces travaux antérieurs, elles ont été menées en collaboration avec le Groupe consultatif pour la science et la technologie du FEM.

Constatations

Il faut se garder de présupposer que les constatations spécifiques à l'échelon de ces pays s'appliquent aux dispositifs d'aires protégées d'autres pays, le Costa Rica et la Thaïlande présentant l'un et l'autre des niveaux de revenu relativement élevés ainsi que des secteurs touristiques bien développés. Mais les deux études apportent néanmoins d'importants éclairages sur les impacts des aires protégées, et voici, sous forme résumée, les constatations qui s'en dégagent :

- Les districts entourant des aires protégées au Costa Rica et en Thaïlande affichaient un moindre niveau de pauvreté que ceux représentant une situation contrefactuelle soigneusement contrôlée, c'est-à-dire les districts non limitrophes d'aires protégées mais présentant des caractéristiques analogues au plan géographique et physique.
- Sans recours à une situation contrefactuelle, les districts semblaient pauvres, ce qui aurait pu amener à conclure, à tort, que cela était lié à l'existence des aires protégées limitrophes.
- Le niveau d'inégalité de revenu augmentait à proximité des aires protégées en Thaïlande (pour le Costa Rica, on ne disposait pas de données de cet ordre), de sorte qu'une

amélioration globale des revenus risque de masquer des poches de pauvreté croissante.

- Dans le cas du Costa Rica, les techniques standard d'évaluation statistique (par exemple, test de différence entre les moyennes ou régression ordinaire par la méthode des moindres carrés) entraînaient des estimations biaisées une fois appliquées à l'échantillon de l'étude. Elles impliquaient en effet, à tort, que la protection avait des incidences négatives sur les niveaux de vie des communautés locales, ce qui laisse penser qu'elles ne font pas en sorte de neutraliser les effets de facteurs exogènes ou que les valeurs témoins utilisées pour les résultats peuvent aboutir à des estimations inexactes. L'étude de cas démontre l'utilité d'une approche d'évaluation de l'impact qui identifie soigneusement des situations contrefactuelles adaptées pour mesurer les incidences sociales des aires protégées.

Suivi

Dans le domaine du développement international, l'évaluation d'impact est désormais un sujet de premier plan et une question qui suscite un débat considérable, axé en grande partie sur l'efficacité des différentes approches méthodologiques employées. Le Bureau de l'évaluation du FEM a pris une part active à ce débat et est actuellement associé à bon nombre d'initiatives, tant pour rester à la pointe de ce dossier que pour faire part de son expérience croissante à cet égard.

- En 2008, il a mis au point la méthodologie et engagé le processus de mise en œuvre d'une évaluation de l'impact des activités du FEM destinées à réduire les substances appauvrissant la couche d'ozone. Suivant une approche fondée sur la théorie, cette évaluation comprendra un travail approfondi d'analyse statistique des incidences des activités du FEM, comparativement à celles entreprises au titre du Fonds multilatéral du Protocole de Montréal. Le travail de terrain sera effectué dans quatre pays — Kazakhstan, Ouzbékistan, Russie et Ukraine —, et les conclusions initiales de cette évaluation seront incluses dans le rapport final du quatrième bilan global du FEM ainsi que dans le rapport annuel de 2009 sur l'impact des projets.
- Le Bureau de l'évaluation est par ailleurs engagé dans une troisième étude de cas, en plus des deux études quasi expérimentales des dispositifs d'aires protégées mentionnées plus haut. Celle-ci porte sur un projet mené à bien par le FEM

en Colombie, au Costa Rica et au Nicaragua, le Projet régional de gestion des écosystèmes par un aménagement sylvo-pastoral intégré (GEF ID 947), qui reposait sur un concept expérimental faisant appel à des groupes d'agriculteurs participants et à des groupes témoins. Elle s'appuie sur les travaux de recherche existants, compilés par un chercheur doctorant anciennement associé au Bureau de l'évaluation, et un travail limité de suivi sur le terrain pour évaluer à ce niveau les points forts et points faibles de ce concept expérimental de projet ainsi que ses incidences, en ce qui concerne notamment l'adoption de pratiques sylvo-pastorales améliorées, les avantages générés au plan environnemental ainsi qu'au niveau socioéconomique, et la viabilité à long terme des changements opérés pour l'utilisation des sols.

- Le travail approfondi d'élaboration des approches d'évaluation d'impact effectué par le Bureau a été mis à profit dans la conception de la méthodologie utilisée pour l'évaluation des résultats dans le cadre du quatrième bilan global du FEM. Et outre l'intégration des conclusions des évaluations relatives aux zones protégées et aux activités concernant les substances appauvrissant la couche d'ozone dans l'analyse de résultats pour ce bilan, l'approche fondée sur la théorie que le Bureau emploie est à présent en cours d'adaptation, de manière à permettre une amélioration des processus de compréhension et d'établissement de rapports sur les résultats pour l'ensemble du portefeuille de projets du FEM. Des théories du changement sont par ailleurs en cours d'élaboration pour tous les grands domaines d'intervention du FEM, des tests initiaux ayant révélé qu'elles permettent de mieux comprendre la viabilité à long terme de l'appui fourni par le FEM et ses effets catalyseurs au-delà de la clôture officielle des projets.

Le Bureau de l'évaluation du FEM est une entité indépendante qui rend compte directement au Conseil du FEM et a pour mandat d'évaluer les programmes et priorités des différents domaines d'intervention du FEM.

La version intégrale de le *Rapport annuel du FEM de 2008 sur l'impact des projets* (Rapport d'évaluation n° 48, 2009) a été placée à la rubrique Publications sur le site web du Bureau de l'évaluation (www.gefeo.org). Pour tout renseignement complémentaire, prière de contacter le Bureau de l'évaluation du FEM (gefevaluation@thegef.org).